

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/04/2013

Absents excusés : PARROU P., FREGEAC C. (procuration à AYROLES F.), ASO M. (procuration à FROMENTEZE J.), BERGUES D. (procuration à CASTANET H.), MAZOT I. (procuration à BONAL L.), HUET J-P.

VOTE DU CA 2012 BP 2013 COMMUNE :

Le Maire fait part au conseil municipal d'une erreur commise au niveau des reports 2012 lors du vote du CA 2012. L'affectation du résultat 2012 sur le budget 2013 s'élève à 278 919.69 € (au lieu de 278 567.66€). Les CA 2012 et BP 2013 sont donc revotés à l'unanimité en tenant compte de ces modifications.

SIVU GESTION MAISON BREL :

Le Maire fait le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le 9 avril à Prudhomat :

- Vote du CA 2012 : reprise d'un excédent de fonctionnement à hauteur de + 9 862 € ;
- Vote du BP 2013 : dépenses et recettes de fonctionnement équilibrés à la somme de 17 552 € ;
- Rédistribution d'une partie de l'excédent 2012 aux communes de Prudhomat et de Loubressac à hauteur de 2 500 € pour chacune des collectivités ;
- Travaux demandés par les locataires : remplacement de la porte d'entrée et des menuiseries (fenêtres); des devis ont été demandés aux entreprises Lherm Bois et Delpy ;
- Révision du loyer à compter du 1^{er} juillet 2013 en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers ;

PLAN LOCAL D'URBANISME :

Une réunion publique sera organisée le Mardi 14 mai à 18h30 à la Maison des Bons Enfants. Cette réunion sera animée en présence des élus et de Monsieur François Travert, représentant la société Inermis.

D'autre part, la réunion d'examen du dossier de révision simplifiée du PLU avec les personnes publiques associés est programmée le mardi 21 mai à 9h, à la mairie de Prudhomat.

PERMIS DE CONSTRUIRE EN ZONE A :

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande déposée par Monsieur Jean-Louis NOIR concernant un dépôt de permis de construire pour une maison d'habitation sur la parcelle cadastrée C265 à « Lastaillades », située en zone Agricole.

Le Maire rappelle que le règlement de la zone A du Plan Local d'Urbanisme autorise les « constructions liées et nécessaires à l'exploitation agricole », notamment dans le cadre de la surveillance d'un élevage situé à proximité de la future construction.

C'est pourquoi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de donner un avis favorable au dépôt de permis de construire de Monsieur Jean-Louis NOIR, au vu des éléments suivants :

- Projet de construction d'une maison d'habitation à proximité de l'exploitation agricole (élevage ovin),
- Réseaux électrique, France Telecom et AEP en limite de la parcelle concernée par le projet de construction (le forfait du raccordement AEP s'élevant à la somme de 525€) ;
- Réseau EU : une convention sera établi avec le propriétaire afin de fixer le montant de la participation financière liée à ce raccordement ;
- Le projet de construction étant situé à proximité du bourg et d'un Monument Historique (Eglise de Bonneviolle), il devra être réalisé en accord avec l'architecte des bâtiments de France ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES « CERE ET DORDOGNE » :

Le Maire fait le compte-rendu du dernier conseil communautaire :

- Taux des ordures ménagères voté en baisse : 10.25% pour 2013 ;
- Pas d'augmentation des taux de CFE, Taxe Foncière et Taxe d'Habitation pour 2013 ;
- Budget de fonctionnement équilibré à la somme de 6 515 000 € ;
- Budget d'investissement équilibré à la somme de 5 268 432 € ;
- Vote des diverses participations aux syndicats et associations : SMPVD (245 000 €), Association Johanna (200 000 €), Service Incendie (257 575 €) ;

Le conseil municipal délibère favorablement à la modification de la compétence « Social », comme suit :
« Participations financières à l'investissement des structures d'accueil et d'hébergement des personnes âgées et/ou dépendantes, gérées par les CCAS ou l'ADMR du Canton ou l'association l'OUSTAL. »

ABONNEMENT S.I.G. :

Le conseil municipal décide de souscrire un abonnement auprès de la Société SOGEFI pour la consultation et la gestion des informations cadastrales concernant la commune de Prudhomat.

Cet abonnement annuel, qui s'élève à la somme de 400€ HT, comprend l'accès au site, la mise à jour des données cadastrales, la maintenance évolutive et correctrice de l'application, l'hébergement et la sauvegarde des données, l'assistance aux utilisateurs et l'intégration de toutes les données géoréférencées (réseaux, urbanisme etc...).

VESTIAIRES STADE :

Le Maire rappelle au conseil municipal que la réfection de la toiture des vestiaires du stade de Prudhomat a été inscrite au budget 2013 pour un montant de 10 000 €.

Une réunion sur place, en présence des élus de Prudhomat et de la Communautés de Communes, ainsi que des représentants de l'école de foot, a permis de faire un point sur l'ensemble des travaux à réaliser.

Au vu de l'état général des vestiaires, il paraît nécessaire de relancer le projet de rénovation totale, dont le permis de construire avait été accordé en date du 19.07.2010.

Le conseil municipal décide de réactualiser ce projet et de solliciter les établissements susceptibles de subventionner ces travaux.

NETTOYAGE MAISON DES BONS ENFANTS :

Le Maire propose au conseil municipal faire réaliser le nettoyage de la cuisine de la Maison des Bons Enfants chaque trimestre et fait part au conseil municipal du devis proposé par l'entreprise Technet qui comprend le nettoyage, le dégraissage et la désinfection des divers éléments de la cuisine (frigo, gazinière, four, lave vaisselle, plans de travail inox, carcasse et filtre de la hotte).

Le conseil municipal accepte cette proposition qui sera réalisée chaque trimestre pour la somme de 120 € HT.

PERSONNEL COMMUNAL :

- Rupture du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi avec Monsieur Zimmermann à l'initiative du salarié.
- Madame Corinne PUYJALON ne reprendra pas son activité au sein de l'école de Prudhomat pour des raisons de santé ; Madame Christine MAURY assure actuellement son remplacement sur le temps scolaire ; concernant son remplacement sur le temps périscolaire (12h-13h30), une solution temporaire a été trouvée avec l'association Entraide en attendant la création d'un CDD à compter du 1^{er} juin.

TRAVAUX DE VOIRIE :

La prochaine commission voirie est prévue le samedi 11 mai à 9h00.

Divers travaux de voirie ont été réalisés : mise en place conteneurs semi-enterrés, intervention sur fuite d'eau, travaux d'enrobé, tonte de pelouse, travaux d'entretien Maison Brel à Saint-Céré.

QUERCY AÉROGLISSEURS :

Le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Monsieur Alain LARRIBE, Président de l'association Quercy Aéroglisseurs, sollicitant l'attribution d'une subvention et faisant part des deux manifestations organisées cette année à Reingues. Une lettre a été envoyée à l'association Quercy Aéroglisseurs, dans laquelle il leur est demandé de respecter leur engagement (organisation d'une seule manifestation par an), et dans laquelle il leur est également spécifié qu'une subvention leur a été allouée à hauteur de 500 €.

DIGUE DE BONNEVIOLE :

Le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune s'est engagée dans une démarche de franchissabilité de la digue de Bonneviolle, notamment à travers le versement d'une participation à hauteur de 500 euros pour la réalisation d'une étude portant sur cette franchissabilité. La phase des travaux est programmée pour l'automne 2013.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune s'est engagée dans une démarche de franchissabilité de la digue de Bonneviolle, notamment à travers le versement d'une participation à hauteur de 500 euros pour la réalisation d'une étude portant sur cette franchissabilité.

La phase des travaux est programmée pour l'automne 2013.

Il est nécessaire que la commune devienne propriétaire de ce bien, de ce fait, le conseil municipal décide de lancer une procédure d'acquisition de bien vacant.

Rappel : les réunions ordinaires du conseil municipal se tiendront le dernier vendredi de chaque mois.

SEANCE LEVEE A 22H45

Le Maire